



CHARTRE DES PRINCIPES ÉTHIQUES GÉNÉRAUX

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Les principes éthiques généraux mentionnés ci-après, font désormais partie du **bagage culturel** – entendu comme culture d'entreprise – sur lequel chaque employé doit se baser pour le bon déroulement de son activité professionnelle.

L'entreprise ne doit pas uniquement garantir la **divulgation interne** de ses principes, mais doit également s'engager à **en divulguer le contenu à l'étranger** de façon à **promouvoir**, avec les autres entreprises adhérentes, une initiative basée sur les valeurs de Transparency International Italia, **mise en place** et divulguée par le biais du Business Integrity Forum.

1. ENGAGEMENT

Le respect de la législation en vigueur ainsi que des principes d'intégrité, de transparence et d'anticorruption, représente la pierre d'angle d'une **entreprise responsable**. La divulgation publique des principes éthiques en renforce la valeur et la capacité d'influer au-delà de la simple capacité à remplir ses propres obligations. L'adhésion à cette **charte des principes éthiques** n'aura aucune valeur et n'engendrera aucun esprit d'émulation auprès d'autres partenaires commerciaux, si elle n'est pas parfaitement intériorisée, partagée et appliquée. C'est la raison pour laquelle, il est à notre sens très important d'organiser des occasions spécifiques d'information et de sensibilisation collective et de proposer la charte à l'intérieur de l'entreprise aux nouveaux employés au moment de leur embauche.

SUITE >>

SUITE >>

2. INTEGRITÉ

L'intégrité morale, l'honnêteté et la droiture dans les pratiques d'affaire quotidiennes sont des principes auxquels nous nous inspirons et qui sont à la base de nos **activités professionnelles quotidiennes**.

3. TRANSPARENCE

La transparence, à savoir l'ouverture de l'organisation et la communication des données et des **informations importantes pour la collectivité**, est un principe fondamental. Nous sommes convaincus que l'opacité et le manque de clarté représentent des terrains fertiles pour des pratiques et des comportements incorrects qui ne doivent en aucune façon, être encouragés.

4. TOLLÉRANCE ZÉRO EN MATIÈRE DE CORRUPTION

Le phénomène de la corruption est, sous toutes ses formes, un fléau aux retombées graves et négatives au niveau social, de la réputation, économique et civil, à même d'**appauvrir le Pays et d'endommager les entreprises** qui y exercent leur activité. Il est donc fondamental non seulement d'éviter et de condamner tous les comportements illicites, mais également tous les comportements inappropriés et en désaccord avec les principes de droiture et d'honnêteté, même si leur portée économique est relativement réduite, comme le paiement de petites sommes d'argent, les cadeaux ou les avantages illicites proposés dans le but d'accélérer les démarches ou bien d'obtenir des faveurs.

5. CONFLIT D'INTÉRÊTS

Nous évitons avec détermination et attention, que surgissent des conflits d'intérêt ; en cas contraire, nous nous engageons à les gérer avec **responsabilité** et **transparence**.

6. LOYAUTÉ

La loyauté envers ses collègues, ses partenaires commerciaux, ses concurrents et les institutions se traduit par des comportements corrects dans le strict respect des principes en matière de **concurrence loyale**.

7. RESPONSABILITÉ

Nous encourageons la responsabilité maximale dans l'exercice de toutes les activités pouvant avoir des retombées sur la collectivité et sur la société civile, dans le strict respect des **droits de l'homme**, de la **sécurité** et de l'**environnement**.

8. CULTURE DE LA LÉGALITÉ

Un climat professionnel respectueux des principes éthiques appliqués, **renforce chez les employés** la reconnaissance et l'adhésion aux valeurs de l'entreprise.